

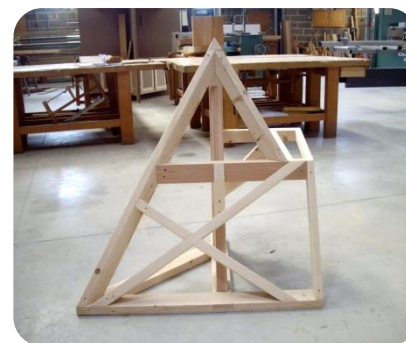
CAP Charpentier bois

Formation diplômante / en alternance. Codes ROME : F1501-F1503



OCCITANIE

LOT



OBJECTIFS :

RNCP 35113
Education nationale
01/12/2020

Le titulaire du CAP charpentier bois occupe des emplois relatifs aux activités de fabrication et de pose de charpentes traditionnelles en bois. Il intervient sur des chantiers concernant des constructions neuves ou faisant l'objet d'un entretien ou d'une réhabilitation. Les tâches principales exécutées dans le cadre de son activité sont : la réalisation d'épures et le traçage des pièces de charpente ; la taille des pièces de charpente au moyen des machines à bois traditionnelles, fixes et portatives ; la réalisation d'éléments de structure par assemblage des pièces de charpente ; la participation au levage et à la pose des éléments de structure ; la mise en sécurité du chantier.

Il intervient d'une part dans l'atelier pour les opérations de traçage et de fabrication et, d'autre part, sur le chantier pour les opérations de levage et de pose. Ces dernières qui nécessitent la manipulation de pièces de tailles et de masses importantes font largement appel au travail en équipe. De plus l'assemblage définitif réalisé en hauteur demande de l'agilité, le sens de l'équilibre ainsi qu'une application stricte des consignes de sécurité.

DURÉE et ALTERNANCE :

De 10 mois à 3 ans, soit de 420 h à 1260 h.
1 semaine au CFA, 2 semaines en entreprises

PUBLIC :

Jeunes de + 15 ans, adultes de moins de 30 ans, salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS :

Etre âgé de 16 ans ou avoir terminé le premier cycle (3^{ème}).

ADMISSION :

Entrée permanente dans le cursus.

En apprentissage : Après un positionnement obligatoire, le contrat avec l'employeur, la convention CFA/Employeur et l'accord avec l'OPCO, l'apprenti est inscrit à l'Ecole des Métiers. *En formation continue* : après une information sur les différentes modalités d'accès à la formation, un entretien avec l'équipe pédagogique et un positionnement.

DÉLAI D'ACCÈS :

Durée estimée entre la demande et le début de la prestation : de 1 à 4 mois.

POURSUITE D'ÉTUDES :

- BAC PRO Interv. sur le Patrimoine Bâti – option charpente, niveau 4 (2 ans)
- Brevet Professionnel Charpentier bois, niveau 4 (2 ans)
- <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35113/>

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Formation sanctionnée par un examen ponctuel de niveau 3 : CAP Charpentier bois. Des évaluations ont lieu régulièrement au cours des 2 ans et un CAP blanc est organisé au 2^{ème} trimestre de la 2^{nde} année de CAP.

ACCESSIBILITÉ :

Les locaux de l'Ecole des Métiers sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : Pierrick HERBST 05 65 53 21 00.

CONDITIONS TARIFAIRES :

Coût annuel : 6624 €

Le prix de cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par un financeur de la formation selon votre situation et votre statut.

PROGRAMME sur 35h :

➡ **Enseignement Professionnel : 21 heures**

Travaux pratiques
Technologie professionnelle
Lecture de plan

➡ **Enseignement général : 14 heures**

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique
Mathématiques - Physique/Chimie
EPS
PSE
Langues vivantes / *Anglais*
Arts appliqués et cultures artistiques

MODALITES DE LA FORMATION :

Formation en présentiel et/ou distanciel. Le livret d'apprentissage /de stage est rempli à chaque période et assure la relation école/entreprise pendant les 2 ans. Certains cours sont proposés en e-learning. Suivi administratif et pédagogique sur la plateforme Net-Yparéo et Google suite Education.

RESSOURCES HUMAINES :

Formateurs spécialisés de l'entreprise artisanale. Les enseignants de l'Ecole des métiers se forment régulièrement aux différentes exigences réglementaires que requiert leur profession : pédagogie, sécurité, hygiène, perfectionnement professionnel, etc. Au sein du Point Jeunes, une tutrice socio-éducative est chargée d'accompagner les apprenants dans leurs démarches socio-éducatives. C'est aussi un lieu privilégié d'écoute et d'aide. L'animatrice du centre de ressources est également référente mobilité pour les apprenants souhaitant vivre une expérience professionnelle à l'étranger. Du personnel de Vie Scolaire veille également au maintien de la discipline et au respect du règlement intérieur. L'équipe administrative assure le suivi complet de la scolarité de l'apprenant, en relation étroite avec l'OPCO dont dépend la formation.

MOYENS MATÉRIELS :

Les travaux pratiques se déroulent dans l'atelier dédié, au sein du pôle Bâtiment de l'Ecole des Métiers. Une salle de classe est destinée aux cours d'enseignements professionnels : technologie et lecture de plan. La salle est équipée d'un vidéoprojecteur, comme toutes les salles de cours de l'Ecole des métiers. L'école est également dotée d'un centre de ressources, d'un laboratoire informatique et d'un centre d'hébergement qui facilite l'accès à la formation des stagiaires les plus éloignés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Notre établissement est classé 3^{ème} d'Occitanie en nombre de départs en Mobilité des apprentis et formateurs, pour la période 2018-2020.

CONTACTS :

Contactez Sarah DELPECH de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot au 05.65.35.13.55/ 06 70 18 83 67 – s.delpech@cm-cahors.fr
Renseignements à l'Ecole des Métiers du Lot : 05.65.53.21.00 – edm46@cm-cahors.fr

ECOLE DES METIERS DU LOT

137, Rue Saint Ambroise – 46000 Cahors – T : 05 65 53 21 00 – F : 05 65 53 21 05
www.edm-cahors.fr – edm46@cm-cahors.fr – SIRET : 130 027 931 00281

